

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Commémoration de Jessica Sarli-Riviera

Plus de sensibilisation et d'actions sont nécessaires en matière d'alcool au volant au Québec

Montréal, le 18 mai 2022 – L'Association pour la santé publique du Québec (ASPQ) était présente ce matin à la commémoration de la vie de Jessica Sarli-Riviera, une innocente victime de l'alcool au volant, pour témoigner de son soutien à sa famille et à l'ensemble des personnes ayant perdu un être cher lors d'une collision impliquant de l'alcool. Chaque année, en moyenne, on déplore 85 décès et 220 blessés graves en raison de l'alcool au volant au Québec.

« Chaque victime d'un traumatisme évitable en est une de trop. C'est une famille brisée. Il est important que chaque Québécoise et Québécois connaisse les impacts de l'alcool sur sa capacité de conduire et que les alternatives pour éviter de mettre en danger la vie d'autrui et la sienne soient promues et accessibles », explique Me Marianne Dessureault, chargée de projets et porte-parole en matière d'alcool à l'ASPQ.

Notre conduite est affectée bien avant le 0,08

Plusieurs études ont montré que, dès qu'il est perceptible dans notre sang, l'alcool commence à affecter notre capacité à conduire un véhicule. Plusieurs facultés impliquées dans la conduite sont modifiées comme le temps de réaction face à un obstacle, la rapidité à juger d'une situation, le niveau de concentration ou encore la tendance à prendre des risques, par exemple. Déjà, le risque d'être impliqué dans une collision mortelle est multiplié de quatre à six fois quand l'alcoolémie est de 0,05.

« Le 0,08 d'alcoolémie ne tient plus la route. Il est futé de conserver une alcoolémie de moins de 0,05 ou même de s'abstenir de boire de l'alcool quand on prévoit conduire. De nos jours, les options intéressantes sans alcool sont nombreuses et on peut généralement prévoir nos déplacements autrement si l'on consomme », poursuit Me Dessureault.

Le Québec, seule province dont la limite d'alcoolémie dépasse 0,05

Si la limite criminelle de 0,08 est la même pour tout le Canada, seulement le Québec et le territoire du Yukon n'imposent pas encore de sanctions au-delà d'une alcoolémie de 0,05.

« Un changement de mentalité est nécessaire au Québec par rapport à la conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool. À 0,05, le risque est déjà important. S'y limiter sauverait des vies, comme l'a démontré l'expérience acquise dans les autres provinces qui l'ont fait avant nous », conclut Marianne Dessureault.



À propos de l'Association pour la santé publique du Québec (ASPQ)

L'ASPQ regroupe citoyens et partenaires pour faire de la santé durable, par la prévention, une priorité. Elle soutient le développement social et économique par la promotion d'une conception durable de la santé et du bien-être. La santé durable s'appuie sur une vision à long terme qui, tout en fournissant des soins à tous, s'assure aussi de les garder en santé par la prévention. www.aspq.org.

Source : Anne-Marie Morel, conseillère principale
Cellulaire : 514-209-3262 - Courriel : ammorel@aspq.org